

# COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 2019

### Travaux de la cantine

Le cabinet SCP Estier-Lechuga qui suit le chantier de la cantine a fait la synthèse des avenants. Il y a une moins-value de 1 212,60 € HT, soit 1 455,12 € TTC.

Suite aux absences répétées de certaines entreprises aux réunions de chantier, des pénalités seront appliquées, comme prévu par le règlement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les avenants et l'application des pénalités.

### Travaux de la chaufferie

Le maire présente le récapitulatif des marchés pour les trois lots et de la maîtrise d'œuvre. La totalité s'élève à 120 927,17 € HT soit 145 112,60 € TTC pour la chaufferie bois.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget proposé.

### Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Ce règlement impose la désignation d'un délégué à la protection des données. L'Agglo Pays d'Issoire propose d'externaliser et de mutualiser avec un appel d'offres groupé. Suite à la consultation lancée en mai, le coût estimé pour la commune serait de 1 900 € HT pour la collecte des données et de 2 800 € HT pour le délégué à la protection, soit au total pour 4 ans : 15 720 € TTC. API prend à sa charge la mise en œuvre de l'appel d'offres (2 800 € HT) et l'accompagnement juridique de 18 300 € HT (dont 1 350 € HT pour la commune).

Le montant pour la commune étant le même que pour Brassac, Saint Germain et Coudes et seulement la moitié de celui d'Issoire, le Conseil décide de réfléchir à d'autres possibilités.

### Achat de terrains

Suite à une succession non finalisée chez le notaire entraînant un surcoût pour le propriétaire du terrain adjacent au cimetière, le Conseil se prononce contre l'augmentation du prix par souci d'équité envers les vendeurs précédents.

Le dossier pour le terrain adjacent au parking de l'école est complet et est chez le notaire. La Mairie demandera de retirer le compteur d'eau existant.

### Questions diverses

\* Les porteurs du projet d'unité de méthanisation sont venus discuter l'éventualité d'une indemnisation avec le Maire et l'Adjoint aux Finances. Le Conseil demande qu'il soit fait état d'une demande écrite de la part des porteurs pour pouvoir faire appel à une référence juridique en la matière.

\* Après consultation publique du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du 03/06 au 03/08, les observations pouvant se faire par mail, courrier ou sur registre, une note exposera les résultats et les suites données, avant approbation de la Préfecture. La commune est concernée par l'A75 et la voie ferrée. Compte tenu des éléments apportés dans le dossier, en particulier au regard des populations touchées et des disparités entre les secteurs de l'A75 pour les actions prévues entre 2018 et 2023, le Conseil demande de faire un courrier demandant l'amélioration de l'insonorisation de l'autoroute.

\* L'Agence départementale d'ingénierie territoriale (ADIT) réfléchit à la mise en place de nouveaux services numériques pour la dématérialisation de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés (montant supérieur à 25 000€, coût 200 € HT/consultation) et pour le délégué à la protection des données dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD (minimum de 40 adhérents nécessaire, engagement pour trois ans, coût annuel pour la commune 800€). La proposition semble intéressante, renseignement sera pris pour savoir si le service inclut la collecte de données.

\* Suite à la demande d'un particulier pour installer des ruches à proximité du stade avec proposition d'achat ou de location de terrain, le Conseil juge que, au regard de la situation très fréquentée de l'emplacement, le projet ne semble pas pertinent. Le Conseil se prononce contre et recommande la recherche d'un autre espace plus adapté.

\* Suite à un contact de la gendarmerie et de l'incitation de la préfecture à développer ce service, une réunion publique concernant le dispositif « Participation citoyenne » aura lieu le vendredi 13/09 à 20h à la salle des fêtes.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 26 juillet à 20h.